

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17024308

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Liège,
division de Huy, le
01 FEB 2017
Le Greffier

N° d'entreprise : **0534.696.761**

Dénomination

(en entier) : **FONCIERE BOCHM**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Parc Industriel 5, 4480 Engis**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat de commissaire

Extrait du PV de l'Assemblée Générale du 25 mai 2016:

6. Renouvellement du mandat du commissaire

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire de la société Ernst & Young Réviseurs d'entreprises scrl, avec siège à 4000-Liège Boulevard d'Avroy 38, représenté par M. Philippe Pire, réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes des exercices comptables de 2016, 2017 et 2018. Son mandat aura une durée de trois ans et expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019, assemblée qui sera appelée à statuer sur les compte de l'exercice se clôturant 31/12/2018.

7. Procuration spéciale

L'Assemblée générale décide de donner mandat à Carl Leermakers, et/ou Virginie Frémat ou tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker dont les bureaux sont situés à 2600 Antwerpen, 2 Uitbreidingstraat, chacun agissant seul ou avec pouvoir de subdélégation, pour remplir toutes les formalités et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires I et II), et les modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques.

Robin Mees
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/02/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).